



Référentiel des délégations CEGEE

VITI - AGRI

Version mise à jour le 01/01/2021

01/01/2021

- Référentiel révisé sur le modèle des référentiels PRO-BDR
- Suppression de la fiche de notation Viti (notation F-G)
- Actualisation des métiers *page 3*
- Décisions risques : Le délai des 4 mois s'entend entre la date de décision et la date d'envoi du dossier aux services Réalisation Crédit PEO BDR *page 3*
- Révision des garanties selon spécificités du marché *pages 4 & 5*
- Révision des niveaux et montants du schéma délégataire et de la bancarisation *page 6*
- Mise à jour des restrictions *page 8*

➤ **Note D'info : DCE PRO BDR - 21-01**

SOMMAIRE

INTRODUCTION ET CONTEXTE	2
SCHEMA DELEGATAIRE – VITI & AGRI – CEGEE	3
Niveaux délégataires.....	3
Niveaux de risques	4
Schéma délégataire.....	6
Révisions à l'identique	7
Octroi Crédit Express :	7
SCHEMA DELEGATAIRE – NOTATIONS.....	7
SCHEMA DELEGATAIRE – RESTRICTIONS	8
Opérations du ressort exclusif de la Direction Crédits & Engagements dans le respect de sa délégation	8
Opérations du ressort exclusif du Comité des Engagements dans le respect de sa délégation.....	8
Opérations du ressort exclusif du Comité du Directoire	8
SCHEMA DELEGATAIRE – BANCARISATION - LIMITES.....	9
Bancarisation	9
Limites.....	9

INTRODUCTION ET CONTEXTE

Ce document présente les principales règles permettant de comprendre et d'utiliser le schéma délégataire du marché Viticulture.

Les principes détaillés dans ce document sont repris dans la politique de risque de l'entreprise, document de référence de notre établissement.

L'objectif est d'établir des règles communes, précises et simples, permettant une analyse autant professionnelle que commerciale de nos dossiers de crédit sur le marché des professionnels.

La transcription dans le SI des informations recueillies par les instructeurs de crédit, sur la base des justificatifs originaux fournis par le client et joints au dossier, doit être « **conforme et sincère** ».

Tout écart de « conformité et de sincérité » dans la saisie des informations peut ainsi générer un risque important pour notre entreprise.

Avant toute validation d'octroi ou tout envoi pour décision à la Direction Crédits & Engagements, **il est impératif de compléter et mettre en conformité le Dossier Client (DSC).**

Schéma Délégataire est applicable à tous les acteurs du réseau commercial pour l'ensemble des opérations génératrices de Risque de Crédit effectuées sur le marché Viticulture (hors vignoble Alsacien) hors clients collaborateurs ou CPS (Caution Personnelle et Solidaire) données par un collaborateur.

En résumé nous devons avoir des règles précises applicables sur des données exactes.

DOSSIER PRO est l'outil de gestion de la relation commerciale de nos clients Professionnels. Il permet :

- d'accéder aux éléments administratifs, financiers, et commerciaux du client,
- de saisir les demandes de financement MLT et CT,
- de respecter la règle suivante :
 - un client PRO doit être affecté au portefeuille d'un collaborateur ayant une délégation sur le marché des professionnels viticulture,
 - ce même client pour sa partie privative noté Prof doit être affecté au portefeuille du même collaborateur avec délégation sur le Marché des Professionnels et sur le marché des Particuliers

En préambule, il nous paraît essentiel de rappeler que pour tout client professionnel, il est nécessaire :

- de compléter et mettre à jour, le dossier suivi client sous Dossier Pro,
- d'être en possession de documents comptables récents saisis sous Dossier Pro.

L'objectif de cette partie est d'établir des règles communes, précises et simples, permettant une analyse autant professionnelle que commerciale de nos dossiers de crédits sur le marché des professionnels.

Tout écart dans la saisie peut générer un risque important pour notre entreprise. A cet effet, les organismes tels que SACCEF, SIAGI, OSEO, pourraient se désengager sur les dossiers dont les informations transmises ne reflètent pas la réalité de la situation des clients.

Enfin, afin de permettre une meilleure fluidité dans le traitement des dossiers, nous devons avoir des règles précises applicables par tous, sur des données exactes.

Rappel : La qualité des données saisies dans le système d'information est un impératif.

Une qualité des données clients insuffisante peut entraîner un défaut de segmentation et une notation dégradée. Afin de garantir une bonne application de la segmentation et de la notation il est indispensable de veiller à la qualité des données et notamment les suivantes :

- SIREN,
- Code NAF,
- Catégorie juridique,
- CSP,
- Chiffre d'affaires, Effectif et date d'arrêté du Bilan,
- Date de création,
- Catégorie fiscale (IS ou IRPP)
- Saisie du dernier Bilan et Mise à jour du dossier pro

SCHEMA DELEGATAIRE – VITI & AGRI – CEGEE

Tous les dossiers, qui sont à minima de la délégation de la Direction Crédits & Engagements (DCE), nécessitent à minima l'avis préalable d'un hiérarchique.

Les décisions risques sont valables 4 mois, quel que soit le délégataire, sauf précision de réduction de ce délai dans la décision. Le délai des 4 mois s'entend entre la date de décision et la date d'envoi du dossier aux Services Réalisation Crédit PRO-BDR.

En cas de refus d'un dossier par une instance délégataire, **aucun nouvel engagement (particulier et professionnel) ne peut être accordé** durant une période de 4 mois **sans l'accord express du délégataire ayant formulé le refus.**

Niveaux délégataires

Niveau de délégation VITI - AGRI CEGEE	
Niveau	Définition
1	Chargé d'Affaires Viticulture
2	Chargé d'Affaires Viticulture
3	Responsable Département Viticulture / Directeur de la Maitrise des Risques / Coordinateur Risque Conformité / Directeur de région
4	Directeur DMP
5	Direction Crédits & Engagements/ Comité Quotidien / Comité des Engagements/ Direction Juridique Bancaire, Contentieux et Recouvrement

Niveaux de risques

Niveau A Risque Global - Concours / financements bien sécurisés	Financement garanti à 100% par Hypothèque ou PPD
	Financement couvert par une garantie SACCEF IMMO PRO à 100%. Dans ce cas, le financement est pondéré à 75 % pour l'application du SD
	Financement couvert par une garantie bancaire ou un contre-garant (SACCEF, CEGC, GIE GARANTIE ENTREPRISE, BPI, CEGI, SIAGI, FRANCE ACTIVE) à hauteur minimum de 30 %.
	Part en risque CE GEE au titre des financements en CBI, CBM ou LLD
	Escompte BAO Factor - montant à pondérer à 20% pour l'application du SD
	Escompte d'effets acceptés, Escompte LCR magnétiques avec convention et bordereaux Dailly, Dailly Escompte. La Dailly doit être notifiée. La Dailly non notifiée doit rester exceptionnelle.
	Financement (CT/MLT) couvert par un nantissement d'épargne ou placement (minimum : 50 %)
	Financement (CT/MLT) couvert par un Warrant à 75% ou un gage sur bouteille avec dépossession
	Financement (CT/MLT) couvert à 100% par France Agrimer
	Financement CT - VIGNOBLE CHAMPENOIS
	<u>Vendeur au kg</u> : CT (Découvert autorisé + Ligne d'escompte + Financement de stock... CEGEE et autres banques) avec endettement < à 1 paiement de raisins
	<u>Récoltant-manipulant</u> : CT (Découvert autorisé + Ligne d'escompte + Financement de stock... CEGEE et autres banques) avec endettement < 4€ la bouteille
	<u>Vendeur au kg et récoltant manipulateur</u> : (CT - 1 paiement raisins) / nombre de bouteilles < 4€ la bouteille
	Financement CT - AGRICULTURE (hors élevage)
	<u>Cultures céréalières</u> : CT (Découvert autorisé + Ligne d'escompte + Avance aux cultures + Crédit de campagne... CEGEE et autres banques) < 425 € HA
	<u>Culture Betteraves</u> : CT (Découvert autorisé + Ligne d'escompte + Avance aux cultures + Crédit de campagne... CEGEE et autres banques) < 750 € HA
	<u>Culture Pommes de Terre</u> : CT (Découvert autorisé + Ligne d'escompte + Avance aux cultures + Crédit de campagne... CEGEE et autres banques) < 1 650 € HA

Niveau B Concours / financements peu sécurisés	D'une manière générale, tout crédit CT ou MT ne rentrant pas dans la catégorie des concours / financements bien sécurisés ou à risque majoré
	Tout financement en faveur d'un client intervenant dans le secteur de la restauration (hors restauration rapide classé en rouge)
	Financement à des entreprises en création ou financement de reprise d'entreprise (rachat de parts non assimilé à une opération LBO, rachat de FDC sauf le financement de FDC dans le secteur du THR (Tourisme, Hôtellerie-Restauration) sans un apport minimum de 10% du prix d'acquisition (hors frais) du FDC, classé en rouge).
	Ligne de couverture de change. Risque pour l'application du SD évalué forfaitairement à 10% du montant de la ligne
	Contre-Garantie de la CEGEE en garantie d'une ligne Avance Plus (BPI)
	Financement couvert par une CPS dont le patrimoine couvre les engagements (nouveau + existants couverts par la CPS)
	Financement CT - VIGNOBLE CHAMPENOIS
	<u>Vendeur au kg</u> : CT (Découvert autorisé + Ligne d'escompte + Financement de stock... CEGEE et autres banques) avec endettement > à 1 paiement de raisins
	<u>Récoltant-manipulant</u> : CT (Découvert autorisé + Ligne d'escompte + Financement de stock... CEGEE et autres banques) avec endettement > 4€ la bouteille
	<u>Vendeur au kg et récoltant manipulateur</u> : (CT - 1 paiement raisins) / nombre de bouteilles > 4€ la bouteille
	Financement AGRICULTURE (hors élevage)
	<u>Cultures céréalières</u> : CT (Découvert autorisé + Ligne d'escompte + Avance aux cultures + Crédit de campagne... CEGEE et autres banques) > 425 € HA
Niveau C Concours / financements à risque majoré	<u>Culture Betteraves</u> : CT (Découvert autorisé + Ligne d'escompte + Avance aux cultures + Crédit de campagne... CEGEE et autres banques) > 750 € HA
	<u>Culture Pommes de Terre</u> : Si financement CT. CT (Découvert autorisé + Ligne d'escompte + Avance aux cultures + Crédit de campagne... CEGEE et autres banques) > 1 650 € HA
	Mise en place d'un crédit de restructuration quelle que soit la garantie
	Financement LBO quel que soit le montant (cf. glossaire pour la définition d'un LBO)
	Financement à un client intervenant dans le secteur de la restauration rapide
	Financement du FDC, dans le secteur du THR (Tourisme, Hôtellerie-Restauration) avec un apport < à 10% du prix d'acquisition (hors frais) du FDC
	Financement en faveur d'un occasionnel non professionnel de l'immobilier au titre d'une opération marchands de bien, avec ou sans travaux. Les opérations de type promotion immobilière sont du ressort exclusif de la Direction de l'Immobilier

Schéma délégataire

Le schéma délégataire tel que défini associe, par note, des niveaux maximum d'encours à des typologies de risques déterminées en fonction de la garantie ou de la nature du financement.

Les encours sont classés en trois catégories de risque :

- les concours / financements bien sécurisés,
- les concours / financements peu sécurisés,
- les concours / financements à risque majoré.

Au-delà de la notation, de la nature du risque et du montant des encours, le schéma délégataire intègre des opérations/financements/restrictions du ressort délégataire exclusif de la Direction des Crédits et des Engagements, du Comité des Engagements ou du Directoire.

Délégations CEGEE VITI - AGRI (en K€)														
	Niveaux délégataires	Niveau 1 Réseau			Niveau 2 Réseau			Niveau 3 Réseau			Niveau 4 Réseau			Niveau 5
	Niveaux de Garanties	Niveau A	Niveau B	Niveau C	Niveau A	Niveau B	Niveau C	Niveau A	Niveau B	Niveau C	Niveau A	Niveau B	Niveau C	Tous niveaux
Limite globale d'encours	Notes Bâle II NIO 1 à 6 NIE 1 à 12	300	150	/	500	250	0	1 000	500	0	1 500	800	0	Au-delà
	Notes Bâle II NIO 7 et 8 NIE 13 & 14	150	75	/	300	150	0	500	250	0	800	400	0	Au-delà
	Notes Bâle II NIO 9 et 10 NIE 15 & 16	/	/	/	0	0	0	100	50	0	200	100	0	Au-delà

Révisions à l'identique

La révision à l'identique (montant et garantie) d'une ligne CT ou **d'un prêt in fine de 12 mois ("stocks" ou "avances aux cultures") est de la délégation du gestionnaire du dossier**, dès lors que le prêt répond aux critères de la fiche de renouvellement. Dans le cas contraire, il conviendra d'appliquer le schéma délégataire. Dans tous les cas (renouvellement simplifié ou non), une instruction DEFI sera indispensable.

Octroi Crédit Express :

- **Express classique** : Uniquement pour les clients notés Bâle II de 1 à 6 et jusqu'à 40 K€ sur une année glissante => délégation du réseau commercial
- **Express SACCEF** : Uniquement pour les clients notés Bâle II de 1 à 6 et jusqu'à 80 K€ sur une année glissante => délégation du réseau commercial

SCHEMA DELEGATAIRE – NOTATIONS

La note de référence à utiliser pour l'application du schéma délégataire est la **NET (NIO / NIE) du client bancaire** affichée dans MYSYS.

Si le client n'a pas de note, celle retenue sera une note forfaitisée à 7.

En cas de pluralité d'emprunteurs sur un même financement, la note retenue sera la moins favorable.

Pour les SCI professionnels en création, la note à retenir est celle du locataire principal.

Les clients notés **X** sont de la délégation de la Direction Juridique Bancaire, Contentieux & Recouvrement.

En revanche, les clients notés X non gérés par la Direction Juridique Bancaire, Contentieux & Recouvrement, sont à minima de la délégation de la Direction Crédits & Engagements après avis de la Direction Juridique Bancaire, Contentieux & Recouvrement.

Si un des emprunteurs d'un groupe est noté X, c'est cette note qui s'applique à l'ensemble des membres du groupe.

En cas de plusieurs emprunteurs empruntant en même temps, prendre la moins bonne des notes et regrouper les demandes en une seule au nom de l'ensemble des emprunteurs.

SCHEMA DELEGATAIRE – RESTRICTIONS

Opérations du ressort exclusif de la Direction Crédits & Engagements dans le respect de sa délégation

- Clients inscrits sur la Watch List Niveau 1
- Opérations délocalisées hors départements français limitrophes de la CEGEE (Départements limitrophes :
02 / 21 / 25 / 70 / 77 / 89 / 90).
- Financement LBO (dette totale < 5 ME)
- Financements relatifs à de l'élevage agricole
- Financement de "poulaillers"

Opérations du ressort exclusif du Comité des Engagements dans le respect de sa délégation

- Client / prospect (Entrepreneur Individuel, Profession Libérale, Personne Morale) fiché FCC à la Banque de France
- Client / prospect dont le dirigeant est coté FIBEN 050 ou 060
- Client / prospect dont la cote Banque de France FIBEN est dégradée : 8-9-P
- Client / prospect en RJ ou LJ, ou faisant l'objet d'une procédure amiable (mandat ad hoc, conciliation, sauvegarde) après avis préalable du Département Contentieux
- Client géré par le Département Contentieux au titre de leur activité professionnelle ou à titre privé, ou en litige avec la CEGEE après avis préalable du Département Contentieux
- Client présentant des éléments financiers trop anciens, remontant à plus de 21 mois
- Client inscrit sur la Watch List Niveau 2 et Niveau 3, à l'exception des renouvellements à l'identique et aménagements, du ressort délégué de la Direction des Crédits.
- Participation à une opération de syndication (menée par Natixis, une autre CE ou tout autre établissement)
- Activité propre d'arrangement et de syndication de financement
- Opérations de type PPP et financements de projets
- Restrictions BPCE du ressort délégué du Comité des Engagements
 - Financement LBO (dette totale > 5 M€)
 - Financement des ENR (Energies Renouvelables)

Opérations du ressort exclusif du Comité du Directoire

- Dossier faisant l'objet d'un veto de la part de la DRCCP
- Dossier s'inscrivant en dépassement de limite standard ou individuelle
- Engagement à une personne physique (entrepreneur individuel, profession libérale) Membre du COS ou politiquement exposée ou une personne morale dont le dirigeant est un Membre du COS ou une personne politiquement exposée.
- Restrictions BPCE du ressort délégué du Directoire :
 - Dossier de LBO
 - Dont le ratio de levier brut total ne respecte pas la politique risque groupe BPCE
 - N'incluant pas à minima les 2 covenants financiers suivants : ratio de levier (dette financière / EBITDA) et ratio de couverture du service de la dette (EBE / charges financières).
 - Financement de projets ENR (Energies Renouvelables) sans contrat d'achat ou en In Fine. Dossiers ne respectant pas les ratios financiers ou encore le financement des ENR non encadrés par la PR. Refinancements de projets photovoltaïques.

SCHEMA DELEGATAIRE – BANCARISATION - LIMITES

Bancarisation

		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
		Notes Bâle II	Montant en K€			
Bancarisation						
Ouverture compte avec chéquier & attribution de carte	NIO 1 à 6 NIE 1 à 12	oui	oui	oui	oui	Oui
	NIO 7 & 8 NIE 13 & 14	oui	oui	oui	oui	
	NIO 9 & 10 NIE 15 & 16	non	non	non	non	
	X	non	non	non	non	
Relèvement plafond carte (montant du relèvement par rapport au plafond standard)	NIO 1 à 6 NIE 1 à 12	20	20	30	50	Au-delà
	NIO 7 & 8 NIE 13 & 14	10	10	20	40	
	NIO 9 & 10 NIE 15 & 16	0	0	10	20	
	X	0	0	0	0	
MAD						
Paiement MAD (montant du dépassement en K€)	NIO 1 à 6 NIE 1 à 12	5	10	20	50	Au-delà
	NIO 7 & 8 NIE 13 & 14	0	0	10	30	
	NIO 9 & 10 NIE 15 & 16	0	0	10	10	
	X	0	0	0	0	

Limites

Les limites par client, sur le marché des professionnels, sont les suivantes :

Notes	Limite CEGEE
1 à 6	5 000 K€
7 & 8 & NN	4 000 K€
9 & 10	1 500 K€

Les limites des clients ou groupe de clients professionnels se calculent en brut, sans pondération de garanties.

Seul le Directoire est compétent pour valider un dépassement de limites.